Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200927-20251219-20251201M-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KERPERT

Séance du 17/12/2025

18 heures 00

PRESENTS : Bruno TALOC, Jacky STEUNOU, Marylise LE BEGUEC, Julie LE GUENNIC, Michel HUBY, Jean-Claude MAHE

Absent(s)/excusé(s) : Stéphane CORBIC, Servane ANDRE

Nombre de conseillers en exercice :8 **Présents** : 6 **Votants** : 6

Secrétaire de séance : Jacky STEUNOU

Date de convocation le 05/12/2025

DELIBERATION 2025-12-01 Modification simplifiée du PLUI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;

VU la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

VU l'arrêté du Président n°2025-10-046 en date du 13 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DEL2025-10-237 en date du 21 octobre 2025 définissant les modalités de mise à disposition du public ;

VU le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 14 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à 6 voix pour

- **D'émettre un avis favorable/défavorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération.**

Le cas échéant :

- **De demander que les observations annexées à la présente délibération/listées ci-dessous soient prises en compte.**

-à condition d'accepter les changements de destination

Le Maire Bruno TALOC

